Nations Unies A/74/6 (Sect. 11)*

Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Programme 9
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Table des matières

Page

Avant-propos 3

Orientations générales. 5

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018*** 10

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**** 23

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2020 31

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mai 2019).

** A/74/50.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

19-04647* (F) 060519 060519

Merci de recycler

Avant-propos

Lorsque je suis entrée au service de l'Organisation pour y occuper le poste de Conseillère spéciale pour l'Afrique, passionnée depuis toujours par ce continent, j'avais consacré ma vie à servir la cause des peuples africains. Tout au long de ma carrière, j'ai vu de mes propres yeux comment les épreuves se changent en atout lorsque les parties intéressées s'unissent pour œuvrer à la paix et à la prospérité en Afrique. J'en ai fait l'expérience de nouveau lorsque je me suis rendue, en juillet 2018, au Soudan du Sud, au Niger et au Tchad lors d'une mission ONU-Union africaine, dirigée par la Vice-Secrétaire générale et destinée à affirmer la solidarité avec ces pays. Cette mission nous a appris beaucoup sur l'importance de la prévention, au moment où différentes entités joignent leurs forces et parlent d'une seule voix pour sensibiliser la planète au sort des femmes victimes de conflits. À ce stade critique, c'est en toute humilité que je prends conscience du privilège qui m'a été donné d'être au service des États Membres. Je m'engage à ce que le Bureau de la Conseillère spéciale, dont j'ai pris la direction, continue d'axer ses travaux sur l'impact de ses activités, apportant une valeur ajoutée tant à l'Afrique qu'au système des Nations Unies.

L'un des atouts majeurs du Bureau réside dans sa capacité à faciliter la cohérence et la coordination de l'action du système des Nations Unies en Afrique en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement. En 2020, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée et dont le Bureau assure le secrétariat, continuera d'être le principal dispositif de consultation et de coordination à l'échelle du système s'agissant de l'appui à apporter au continent africain dans ces trois domaines interdépendants. Par ailleurs, le programme étant de nature tripartite, la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau poursuivront leur partenariat afin de consolider, au moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la coordination régionale de l'appui que le système des Nations Unies prête à l'Union africaine. Armé pour réagir plus rapidement face aux besoins, ce mécanisme prêtera concours aux domaines d'activité prioritaires de l'Union africaine. À cet effet, il nouera des relations de travail étroites avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique et il harmonisera les plans de travail conjoints de ses divers secteurs concernant les domaines d'activité prioritaires de l'Union africaine, ainsi que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour ce qui est des activités de plaidoyer, de communication et de sensibilisation, le Bureau et la section Afrique du Département de la communication globale se sont engagés à soutenir le redressement économique, le développement, la paix et la sécurité sur le continent africain. En 2020, cette section continuera d'élaborer des produits de communication de qualité et de formuler des stratégies de communication globale relatives aux questions touchant l'Afrique. En 2020, dans le prolongement de cette action, le Bureau veillera à ce que les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique soient suivis d'effets, ce qu'il vérifiera au moyen d'un dispositif de contrôle renforcé.

Ayant récemment pris part à la célébration du quinzième anniversaire de la création du Bureau, j'entends prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses travaux soient encore plus efficaces et que son action réponde encore plus aux besoins et aux aspirations de l'Afrique et des peuples africains. Alors que le Bureau s'emploie à intensifier le concours qu'il prête à l'Afrique, dans le plus pur esprit du multilatéralisme, j'espère pouvoir compter sur l'appui constant de tous les États Membres.

La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique
(*Signé*) Bience **Gawanas**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

11.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique est chargé d’aider le Secrétaire général à coordonner, intégrer et harmoniser l’action des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement en Afrique, de consolider l’appui international au développement et à la sécurité des pays africains, et de faciliter au niveau mondial les débats des organismes intergouvernementaux sur l’Afrique, en particulier ceux portant sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), dont l’Agence de planification et de coordination est devenue, il y a peu, l’Agence de développement de l’Union africaine (ADUA). La Commission économique pour l’Afrique (CEA) est, pour sa part, chargée d’œuvrer au développement économique et social des États qui en sont membres, ainsi que de favoriser l’intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l’Afrique. Le Département de la communication globale (anciennement Département de l’information), quant à lui, sensibilise la communauté internationale aux problèmes qui se posent en Afrique concernant la situation économique, politique et sociale critique, ainsi qu’aux efforts déployés par les pays africains, l’ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, dans le souci de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités établies par l’Assemblée générale dans ses résolutions et décisions pertinentes, notamment les résolutions 57/7, 57/300 et 66/293, et par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV).

11.2 Il demeure impératif d’intensifier la cohérence et la synergie des travaux des organismes des Nations Unies concernant l’Afrique. Pour ce faire, il faudra procéder à une analyse plus rationnelle et intégrée du lien entre la paix, la sécurité et le développement sur le continent africain, et définir les moyens d’aborder ces questions sous l’angle de la préoccupation primordiale du Secrétaire général, qui est de prévenir l’éclatement de conflits. Il faut de plus continuer à apporter un appui adéquat à l’action ainsi qu’aux instruments et aux priorités de l’Afrique. Enfin, il importe que l’action des Nations Unies et d’autres organisations internationales en faveur de l’Afrique prenne systématiquement en compte les priorités africaines.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d’autres grands textes

11.3 Le Bureau de la Conseillère spéciale, la CEA et le Département de la communication globale se réfèrent à leurs mandats pour définir les produits devant leur permettre d’atteindre l’objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l’Organisation, à savoir, comme il est dit à l’Article 1 de la Charte, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d’ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030. La figure 11.I illustre la façon dont les objectifs et, partant, les produits prévus s’articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 11.I
Appui des organismes des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable

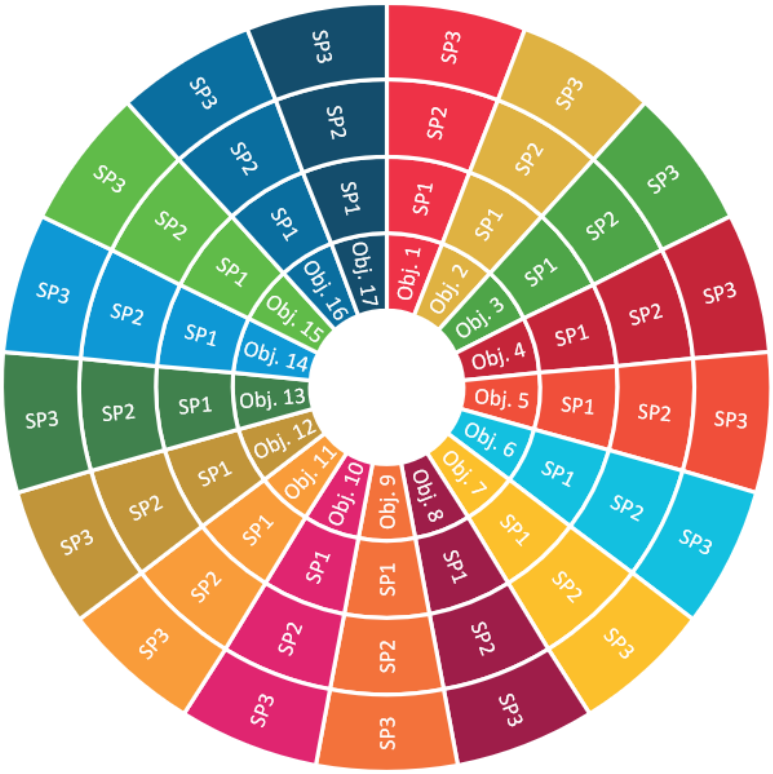

11.4 L'objectif est également lié à plusieurs grands textes, à savoir l'Agenda 2063 de l'Union africaine (consacré dans la résolution 71/254 de l'Assemblée générale), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, l'Accord de Paris, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la pérennisation de la paix (résolutions 70/262 de l'Assemblée et 2282 (2016) du Conseil), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (adopté en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil) et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (adopté en application de la résolution 2419 (2018) du Conseil).

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

11.5 Compte tenu de ce qui précède, le Bureau de la Conseillère spéciale procédera à des analyses intégrées et œuvrera à la cohérence de la concertation et des partenariats noués entre les organismes des Nations Unies et l'Afrique. De plus, il préconisera la prise en compte des priorités et perspectives africaines dans l'action intergouvernementale en rapport avec le continent africain. Le Dialogue sur l'Afrique, manifestation annuelle qui remplace la Semaine de l'Afrique, sera l'instance par laquelle le Bureau poursuivra sa concertation avec les parties prenantes selon des moyens novateurs. Cette démarche permettra d'éclairer les grandes lignes d'action, de mobiliser un soutien plus conséquent et d'amplifier la voix de l'Afrique. De la sorte, les décisions relatives à la paix, à la sécurité et au

développement de l'Afrique non seulement seront prises en toute connaissance de cause, mais seront aussi mieux intégrées et replacées dans le contexte africain.

11.6 La CEA a son rôle à jouer pour ce qui est de mettre en place des lieux d'échanges intergouvernementaux au niveau régional, de la réalisation de travaux de recherche avancée sur les grandes priorités en matière de développement et de la prestation de services consultatifs au moyen d'un soutien direct au niveau régional comme national. Ce faisant, elle contribuera à l'appui prêté à la Commission de l'Union africaine, à l'ADUA et aux communautés économiques régionales par des activités conjointes d'assistance technique et d'un appui consultatif au niveau régional. Cela permettra en retour aux États Membres de faire du tissu économique et des atouts qu'il présente un tremplin vers la prospérité et vers la réalisation des résultats escomptés de l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

11.7 Le programme sera exécuté par application de l'approche sectorielle qui est celle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Pris ensemble, les neuf secteurs recouvrent la totalité des objectifs de développement durable, les priorités stratégiques de l'Agenda 2063 et les objectifs du NEPAD. Au niveau sous-régional, la décentralisation passera par ce mécanisme, lequel, par l'intermédiaire de ses dispositifs sous-régionaux, couvre l'ensemble des cinq sous-régions du continent. Des liens avec les dispositifs nationaux seront établis grâce à la coopération permanente avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique, qui agit directement avec les équipes de pays des Nations Unies. Un appui sera par ailleurs prêté aux organes de l'Union africaine – notamment la Commission de l'Union africaine, l'ADUA et les communautés économiques régionales – qui prendra la forme d'une assistance technique et de services consultatifs conjoints.

11.8 La CEA tirera parti des mesures de réforme arrêtées par le Secrétaire général ainsi que de celles décidées par l'Union africaine : remplacement de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD par l'ADUA pour ce qui est de l'Union africaine, et renforcement permanent des dispositifs de coordination à tous les niveaux pour l'ONU. Elle fera fond également sur trois instruments de coopération – le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – pour approfondir la concertation et la collaboration entre organismes des Nations Unies, l'objet étant de mieux prêter appui à l'Union africaine et à ses organes au niveau régional comme sous-régional. C'est sur cette toile de fond que la CEA aidera les organismes sous-régionaux et régionaux, y compris les communautés économiques régionales et les organismes intergouvernementaux, à mieux appréhender et apprécier la valeur ajoutée de la coordination des activités des Nations Unies et ses avantages, ainsi que la cohérence de l'appui aux fins de l'exécution efficace des programmes. Elle collaborera étroitement avec ces organismes pour favoriser la concertation et renforcer les capacités s'agissant de la conception, de l'exécution, du contrôle de l'exécution et de l'évaluation de leurs programmes, ainsi que de la communication de l'information y relative.

11.9 Le Département de la communication globale élaborera des stratégies de communication globale relatives aux questions prioritaires pour l'Afrique ; il entreprendra des activités en consultation avec, notamment, le Bureau de la Conseillère spéciale, la CEA, le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine ; il divulguera une série de supports d'information, parmi lesquels la publication trimestrielle *Afrique Renouveau*, et il concevra divers autres produits, dont des contenus numériques et une présence sur les médias sociaux, des communiqués de presse, des documents de travail et des articles qui seront publiés par les principaux organes de presse en Afrique et ailleurs.

11.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :

a) Les États Membres maintiennent leur volonté politique de parvenir à un consensus dans le cadre des réunions intergouvernementales et poursuivent leurs échanges à cet égard ;

b) Les parties prenantes continuent de considérer le lien entre paix, sécurité et développement comme le principe directeur de l'action visant à bâtir « l'Afrique que nous voulons » ;

c) La communauté internationale continue d'apporter son soutien financier et technique au développement durable de l'Afrique ;

d) Les entités des Nations Unies continuent de contribuer aux travaux de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée, et les États Membres continuent de participer au Cycle de conférences sur l'Afrique ;

e) La mise en œuvre opérationnelle du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se poursuit en tant que moyen essentiel d'institutionnaliser la coopération entre les deux organisations ;

f) Les organisations traitant des problèmes de développement en Afrique et l'Union africaine sont déterminées à exécuter des activités et des programmes conjoints à l'appui de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et du NEPAD.

11.11 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale prennent en compte les questions de genre dans leurs activités opérationnelles, leurs produits et leurs résultats, selon qu'il convient. À titre d'exemple, dans le cadre du sous-programme 1, la participation du Bureau à la mission de solidarité conjointe de haut niveau dépêchée par l'ONU et l'Union africaine et la contribution apportée aux exposés subséquents présentés devant le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – qui ont été l'occasion de mettre l'accent sur les aspects des conflits liés notamment à la violence sexuelle et sexiste – ont permis de réaffirmer que la participation des femmes aux processus de paix était indispensable à la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000). Au titre du sous-programme 2, le produit relatif aux directives sur l'intégration systématique des questions interdisciplinaires dans les travaux des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique consiste à définir des principes et des orientations visant à faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte par les divers groupes dans le cadre de l'élaboration et de l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion des statistiques genrées. En outre, au moins un débat d'experts sera consacré aux questions de genre durant la session annuelle du Mécanisme et la liste des intervenantes et des intervenants sera établie conformément au principe de parité des sexes. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des genres, notamment des numéros spéciaux de la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus, campagnes de promotion, publications et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'égard des femmes en offrant à l'opinion publique mondiale un large éventail de perspectives nouvelles et en veillant à ce que le point de vue des femmes occupe une place importante dans ses publications, ses campagnes de communication et ses manifestations.

11.12 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera de collaborer étroitement avec l'Union africaine, notamment l'Agence de développement et l'équipe spéciale conjointe chargée d'appuyer la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable et du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales d'Afrique. Il poursuivra également sa collaboration avec un large éventail d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales internationales afin d'améliorer les stratégies communes et de renforcer les synergies dans divers domaines d'activité.

11.13 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau continuera de participer aux travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de s'employer à faire en sorte que les entités des Nations Unies parviennent à un consensus en s'appuyant sur des mécanismes existants, tels que l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Objectif

11.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que l'action que mène l'Organisation pour maintenir le lien entre paix, sécurité et développement en Afrique soit mieux coordonnée, intégrée et alignée aux fins de la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

11.15 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La prévention : un investissement qui porte ses fruits

Validation des conclusions de l'évaluation des besoins lors d'une réunion d'experts tenue en novembre 2018. Source : Organisation des Nations Unies

Conscientes des avantages associés à une paix durable en Afrique, les parties prenantes régionales et internationales, notamment le Secrétaire général, ont préconisé l'abandon de l'approche traditionnelle, consistant à intervenir en cas de conflits sur le continent, au profit d'une réponse plus proactive et préventive visant à remédier aux causes profondes de ces conflits. Les entités régionales et sous-régionales, telles que les communautés économiques régionales, s'efforcent de répondre à cette demande en renforçant leurs capacités institutionnelles en matière de prévention des conflits conformément à leur mandat et en fonction de leurs capacités, de leurs ressources et du contexte géopolitique dans lequel elles mènent leurs activités. Elles ont demandé à maintes reprises que l'Organisation participe davantage à l'action conjointe visant à remédier aux problèmes recensés. En réponse, en 2018, les entités chargées de l'exécution du sous-programme ont lancé une initiative en plusieurs phases consistant à évaluer les capacités en matière de prévention structurelle des conflits, à valider les résultats et à collaborer avec les communautés économiques régionales, les partenaires et les autres parties prenantes pour corriger les lacunes répertoriées. Il s'agissait de faire en sorte que les communautés économiques régionales soient mieux à même d'apporter à leurs États membres un appui systématique, global et

collaboratif pour les aider à reconnaître les éléments déclencheurs et à les désamorcer avant qu'ils ne provoquent des conflits dévastateurs. Le Bureau a mené à bien les deux premières phases en 2018.

La première phase de l'initiative a consisté à entreprendre une évaluation approfondie des besoins de sept des huit communautés économiques régionales, ce qui n'avait encore jamais été fait, et à recenser leurs capacités institutionnelles en matière de prévention des conflits en tenant compte des aspects tant opérationnels que structurels. Les auteurs de cette étude se sont intéressés particulièrement aux questions systémiques et interdisciplinaires, notamment dans le contexte de certains programmes et stratégies, et ont conclu que chaque communauté économique régionale devait faire participer davantage les femmes aux activités liées à la pérennisation et à la promotion de la paix, du niveau local jusqu'à la sphère politique. Cet exercice a permis d'identifier certains doublons et d'établir que des domaines d'action essentiels, tels que l'égalité des genres, étaient négligés et sous-financés. Les conclusions de l'étude ont été validées lors d'une réunion d'experts tenue à Libreville en novembre 2018, qui a également été l'occasion de lancer les phases suivantes visant à surmonter les difficultés individuelles et collectives, à combler les éventuelles lacunes en matière de capacités et à répondre aux besoins à court, moyen et long terme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à obtenir de chaque communauté économique régionale qu'elle s'engage à combler les lacunes recensées en matière de prévention des conflits.

Dans la pratique, comme énoncé dans le rapport établi à l'issue de la réunion d'experts, les communautés économiques régionales sont convenues de mettre en œuvre d'importants programmes de prévention des conflits – notamment des programmes auxquels il avait été mis fin ou dont la portée avait été réduite au moment où ils étaient le plus nécessaire, du fait de l'absence de financement durable et prévisible – et de leur accorder une priorité élevée. Le rapport met également en lumière certains chevauchements dans les activités menées par les communautés économiques régionales et comporte des informations sur les différentes façons de remédier aux lacunes en matière de capacités moyennant la mise en œuvre de réformes internes, l'instauration d'une coopération entre les communautés économiques régionales et la fourniture d'une aide destinée à couvrir les besoins en effectifs et à financer des activités particulières, notamment l'achat de matériel.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

11.16 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment au moyen des mécanismes régionaux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste la publication du troisième rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/73/270), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-treizième session et au titre duquel le nombre de thèmes servant aux pays africains et à leurs partenaires de développement pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique a été porté à 10.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Action cohérente et efficace en faveur de la paix et du développement en Afrique

En 2018, les résultats de l'évaluation indépendante du Bureau de la Conseillère spéciale et des consultations approfondies que le Bureau a menées avec les parties prenantes ont montré que celui-ci devait harmoniser ses travaux avec les programmes de réforme plus larges de l'ONU et de l'Union africaine afin de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'appuyer un partenariat plus cohérent et mieux adapté aux besoins dans les régions du continent africain où des problèmes de sécurité et de développement interdépendants et conjugués ont pour effet d'alimenter l'insécurité.

En réponse, en 2020, le Bureau mettra à profit les enseignements tirés des travaux conduits en 2018 et fera fond sur les activités menées en 2019 pour élaborer une série d'initiatives axées sur le lien entre paix, sécurité et développement durable en Afrique en vue de promouvoir une approche intégrée, coordonnée et multisectorielle de la prévention des conflits dans la région du Sahel.

À titre d'exemple, le Bureau élargira la portée du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, en actualisant la méthodologie employée, et fera en sorte que ses travaux touchent un public plus large, en faisant paraître une nouvelle publication et en mettant en œuvre une nouvelle stratégie de communication. En 2020, ces efforts permettront de suivre plus efficacement les annonces de contribution et les versements effectués au titre des engagements financiers en faveur de la paix et du développement dans le Sahel, l'objectif étant de permettre aux États Membres de la région et aux autres parties prenantes de s'assurer que les ressources sont utilisées conformément aux engagements et qu'elles contribuent à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement au Sahel. S'agissant des nouvelles initiatives, le Bureau mettra en place un réseau du savoir qui permettra aux parties prenantes de compiler et de partager des informations et des analyses sur les questions thématiques multisectorielles les plus importantes, les pratiques exemplaires, les enseignements tirés de l'expérience et les directives. En 2020, l'accent sera mis sur la région du Sahel en vue de promouvoir la collaboration entre les parties prenantes œuvrant dans les domaines de la paix, de l'action humanitaire et du développement. Le Bureau examinera les vulnérabilités recensées sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité dans la région afin d'analyser leurs caractéristiques et d'évaluer les liens d'interdépendance qui se dégagent. Cette évaluation devrait être suivie d'un échange de vues qui permettra aux principales parties prenantes d'engager un débat critique et de mettre les résultats de l'évaluation à profit lors de l'établissement de leurs stratégies, approches et priorités. Cette initiative devrait contribuer à l'adoption d'une démarche cohérente en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la sécurité grâce à une répartition claire des tâches entre les différentes parties prenantes (locales, nationales et régionales), à une meilleure compréhension de l'allocation et du flux des ressources financières et humaines et à une vision plus claire des doublons recensés dans certains domaines et des lacunes existant dans d'autres. En outre, en 2020, le Cycle de conférences sur l'Afrique sera l'occasion d'aborder des questions d'importance cruciale concernant le Sahel et de délivrer des messages clefs visant à encourager la discussion et la réflexion.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une démarche intégrée, coordonnée et multisectorielle en matière de prévention des conflits en Afrique et des décisions de politique générale fondées sur des données à jour concernant le Sahel.

Concrètement, si le résultat est atteint, des discussions multipartites se tiendront sur les plateformes créées par le Bureau de la Conseillère spéciale entre des acteurs humanitaires et des personnes œuvrant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, lesquels chercheront à repérer les lacunes que présentent les stratégies de prévention des conflits et les doubles emplois et à y remédier. Par ailleurs, le Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, de par l'analyse approfondie qu'il permettra, et les activités de partage des connaissances, outils et meilleures pratiques contribueront à renforcer la cohérence de l'action menée et à faire le lien entre la mise en œuvre du Programme 2030 et celle de l'Agenda 2063.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	*2019*	*2020*
• Aucun accès des parties prenantes à un réseau du savoir • Dialogue sur l'Afrique : accès des parties prenantes à des sessions inaugurales du Dialogue sur l'Afrique durant lesquelles les grandes difficultés rencontrées par le continent africain sont abordées du point de vue du lien unissant les questions du développement durable, de la paix et de la sécurité	• Accès des États Membres à des informations limitées sur les annonces de contribution et les versements effectués en faveur de la paix et du développement dans le Sahel • Utilisation par les parties prenantes du réseau du savoir mis en place par le Bureau de la Conseillère spéciale en vue d'échanger des informations et des documents condensés sur les vulnérabilités touchant la région du Sahel sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité • Dialogue sur l'Afrique : les parties prenantes profitent du Dialogue sur l'Afrique pour débattre de façon interactive et innovante des efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale au sujet de la région du Sahel	• Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique : accès des États Membres à des informations complètes et inédites sur l'allocation et le flux des ressources, permettant par la suite à la communauté internationale de supprimer les principaux doubles emplois et chevauchements et d'accélérer l'acheminement de l'aide là où elle est la plus nécessaire • Prise de décisions de politique générale fondées sur des données à jour par toutes les parties prenantes • Dialogue sur l'Afrique : le Dialogue sur l'Afrique est pleinement opérationnel et constitue une plateforme inclusive et interactive pouvant être utilisée par de nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences et décider d'une approche cohérente visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel, dans une optique de synergie

11.17 Le mandat qui leur a été confié au titre du sous-programme continuera de guider les entités chargées de l'exécution dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

11.18 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.1
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	3	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	7	7
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	0	0	0	2
Publications (nombre de publications)	0	0	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	6	9
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

11.19 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que davantage de documents destinés aux organes délibérants devront être établis en 2020, le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique étant présenté tous les deux ans, en application de la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, qui porte création du Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

11.20 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation et les activités ou la documentation techniques, la variation tient principalement aux efforts visant à élargir la portée du Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, dans le cadre desquels des notes d'orientation seront élaborées plus fréquemment à l'appui des travaux du Mécanisme sur des questions liées aux thèmes examinés dans le cadre du suivi. Dans ce contexte, en 2020, deux ateliers seront organisés et davantage de notes d'orientation seront préparées.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Objectif

11.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

11.22 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Premier plan de travail conjoint des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique adopté à la dix-neuvième session du Mécanisme

Réunion du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique. Source : Nations Unies

En 2018, les États Membres ont reconnu qu'il importait de progresser sur la voie de la réalisation des priorités et objectifs de développement nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux en Afrique, notamment à travers le renforcement de la coordination, de la collaboration et de la coopération entre les organismes et institutions des Nations Unies œuvrant sur le continent, afin d'assurer un appui cohérent, efficace et efficient, en partenariat avec les institutions et organes de l'Union africaine. Parmi les instruments permettant d'atteindre ces objectifs figurent le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, dont l'Assemblée générale s'est félicitée dans sa résolution 71/254. Toutefois, au fil des ans, le Mécanisme a eu des difficultés à établir une méthode de travail propre à appuyer efficacement les activités menées conjointement dans les domaines de la planification, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation.

L'une des principales recommandations formulées à l'issue de la plupart des sessions annuelles du Mécanisme tend à ce que les groupes thématiques élaborent, dans le contexte du Cadre, des plans de travail conjoints tenant compte des priorités arrêtées par l'Union africaine, notamment celles figurant dans son plan stratégique ainsi que dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030. En avril 2018, lors d'un séminaire-retraite organisé à Nairobi par le secrétariat du Mécanisme, les neuf groupes thématiques ont élaboré des plans de travail conjoints, recensant des domaines de collaboration précis qui ont été incorporés dans le plan de travail global du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué au renforcement du partenariat entre le système des Nations Unies et l'Union africaine.

Dans la pratique, des plans de travail conjoints ont été adoptés à la session annuelle du Mécanisme, tenue en mai 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

11.23 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre organismes et institutions des Nations Unies dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de projets conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. En témoignent en particulier l'appui prêté par l'Organisation à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à laquelle la CEA, la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont été directement associées, et le soutien apporté à d'autres groupes thématiques en vue de créer un environnement favorable moyennant l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la signature de l'accord sur le Marché unique du transport aérien africain et la mise en œuvre d'initiatives dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Plans de travail conjoints : travailler ensemble au service de l'Afrique

En 2018, des plans de travail conjoints ont été adoptés à la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté, pour les entités chargées de l'exécution du sous-programme, est d'appuyer la mise en œuvre de ces plans.

En réponse, en 2020, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre coordonnée des sept priorités stratégiques de l'Union africaine, qui portent sur : l'intégration régionale, notamment à travers la Zone de libre-échange continentale africaine, le Marché unique du transport aérien africain et la libre circulation des personnes, des biens et des services ; l'initiative baptisée « Faire taire les armes d'ici 2020 » ; les changements climatiques ; l'égalité des genres, les femmes et la jeunesse ; le renforcement des capacités ; une répartition claire des tâches ; le thème annuel de l'Union africaine.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la mise en œuvre d'initiatives conjointes par l'Union africaine.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre et la diversité des initiatives de renforcement des capacités et des politiques élaborées conjointement et mises en œuvre par les groupes thématiques augmenteront.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'initiatives de renforcement des capacités et de politiques conjointes

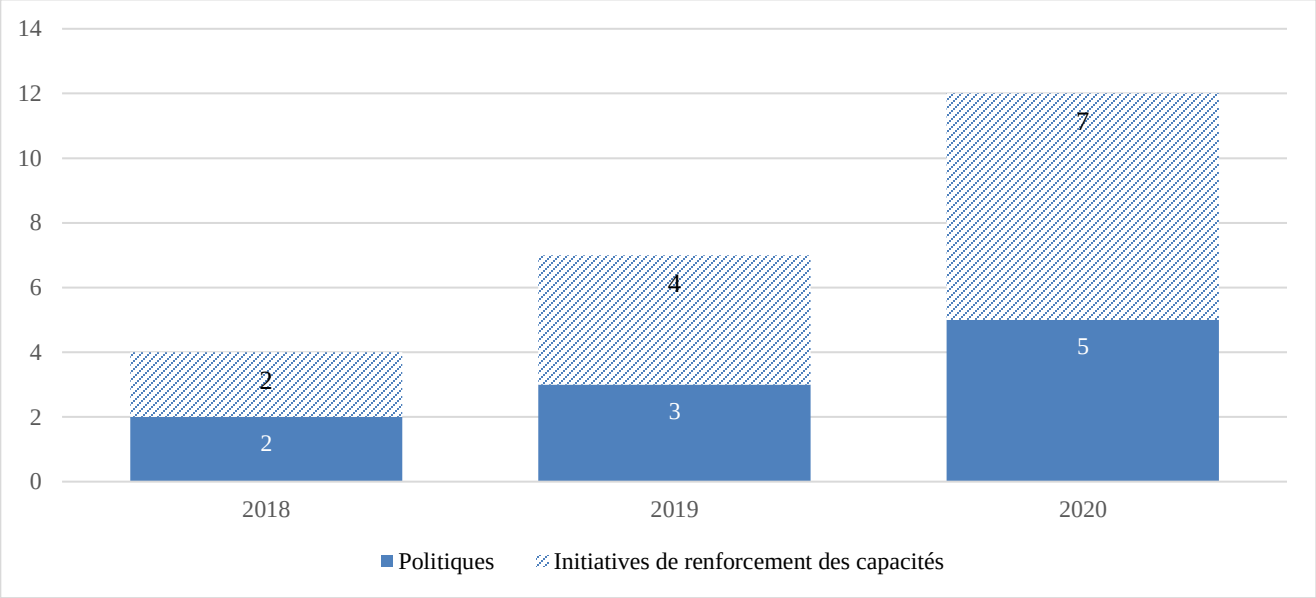

11.24 Le mandat qui leur a été confié au titre du sous-programme continuera de guider les entités chargées de l'exécution dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

11.25 On trouvera dans le tableau 11.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.2
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets de coopération technique (nombre de projets)	0	0	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	0	4
Publications (nombre de publications)	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	2	2

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

11.26 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart tient principalement au fait qu'aucune directive et aucun document d'orientation ne sont parus alors qu'une publication avait été prévue.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

11.27 S'agissant des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation s'explique par une augmentation du nombre d'ateliers organisés au sujet de mécanismes de coordination régionaux et sous-régionaux, les activités et les ateliers étant organisés tous les deux ans (années impaires), en alternance avec les études et les réunions d'experts (années paires).

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Objectif

11.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de sensibiliser le public mondial à la question du développement économique, politique et social de l'Afrique et de lui fournir les informations dont il a besoin pour se mobiliser en faveur de cette cause.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

11.29 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La jeunesse africaine réclame la parole

Les États Membres font régulièrement appel aux entités chargées de l'exécution du sous-programme pour les aider à sensibiliser le public aux questions relatives aux femmes et à la jeunesse en Afrique. À l'occasion de la proclamation de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018), l'Union africaine a exhorté ses membres à élaborer des politiques qui favorisent notamment l'émancipation économique et politique des jeunes.

Les États Membres ont dit craindre qu'une population africaine de plus en plus jeune puisse un jour devenir source d'instabilité sociale si les jeunes n'étaient pas en mesure d'accéder à un emploi rémunéré et de participer à la prise de décision sur les questions intéressant la société. Les auteurs du numéro d'avril-juillet 2018 d'*Afrique Renouveau* ont examiné les moyens d'accroître l'influence des jeunes dans la sphère politique et dans celle des affaires, analysé la façon dont les jeunes utilisaient la technologie et dressé le portrait de six jeunes africaines et africains ayant de belles réalisations à leur actif.

*Numéro spécial d'*Afrique Renouveau *consacré à la jeunesse. Source : Organisation des Nations Unies*

En 2018, trois numéros du magazine parus en anglais et en français, en version imprimée et sur le site Web d'*Afrique Renouveau*, ont été consacrés à la promotion du redressement économique et du développement durable de l'Afrique. Parmi les principaux thèmes traités figuraient la réalisation du potentiel de la jeunesse africaine, abordée sous l'angle de son influence croissante dans la vie politique, le milieu des affaires et la sphère sociale ; le commerce et les avantages dont bénéficiaient les pays signataires de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; les migrations et leurs conséquences positives et négatives pour le continent.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de sensibiliser davantage le public aux questions relatives à la jeunesse africaine.

Dans la pratique, les articles ont suscité des réactions positives chez les jeunes, en particulier dans les médias sociaux. À titre d'exemple, l'histoire de Gwendolyn Myers, militante libérienne pour la paix dont le portrait a été publié dans *Afrique Renouveau*, a été largement partagée. La Shirley Ann Sullivan Educational Foundation, association caritative établie aux États-Unis, a diffusé l'article au sujet de la jeune femme dans les médias sociaux, en la félicitant et en lui faisant part de son admiration. Une autre jeune femme originaire du Libéria, Georgette Dabieh, a également partagé ce portrait, qu'elle a qualifié de source d'inspiration.

Le nombre croissant de jeunes de tout le continent qui utilisent des médias sociaux tels que Twitter et Facebook pour exprimer leur désir de participer à des activités porteuses de changements sociaux positifs dans leurs communautés témoigne de la pertinence des articles publiés dans *Afrique Renouveau*. Des articles du magazine ont été repris dans d'autres médias, en particulier en Afrique. À titre d'exemple, 43 articles de fond ont été repris 1 158 fois en anglais et en français dans plus de 455 médias de 49 pays, dont l'Algérie, l'Allemagne, le Cambodge, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, la Jamaïque, la Namibie, le Nigéria, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone et le Viet Nam.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

11.30 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme l'atteste le nombre de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau* (1 837 535 de sessions) en trois langues, à savoir l'anglais (1 459 754), le français (356 952) et le chinois (20 829). Ce site Web contribue par ailleurs à la diffusion de l'information en partageant des articles avec des dizaines de sociétés de presse africaines en vue de leur republication.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

***Afrique Renouveau* passe au numérique**

En 2018, le Département de l'information (devenu le Département de la communication globale) a recommandé de mettre progressivement l'accent sur les médias numériques et le multilinguisme pour toucher un public le plus large possible. Plusieurs rapports et analyses ont montré qu'une communication efficace passait par un changement de méthode de diffusion permettant de toucher les personnes qui s'informaient sur des appareils mobiles.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de s'adresser à un public plus jeune. En Afrique, plus de 725 millions de personnes utiliseront des téléphones portables d'ici à 2020, ce qui aura des répercussions importantes sur le recours aux publications imprimées. L'accès à Internet est limité sur le continent, en particulier dans les zones rurales, et des sources multilingues sont nécessaires pour attirer l'attention sur les questions sociales et économiques et sur les questions relatives au développement durable qui intéressent l'Afrique.

En réponse, en 2020, il est prévu de réduire progressivement le nombre d'exemplaires imprimés du magazine *Afrique Renouveau* et de miser davantage sur les médias numériques et le multilinguisme. Un nouveau site Web et une application mobile multilingue ont été créés pour répondre aux besoins du marché africain, en particulier là où l'accès à Internet est limité ou trop coûteux. L'application sera mise à l'essai et adaptée pour en assurer l'ergonomie, en particulier pour les lecteurs africains. *Afrique Renouveau* a été traduit en swahili en partenariat avec des universités et d'autres institutions africaines, et en chinois en partenariat avec des universités de Chine.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un accès plus facile aux informations relatives à l'Afrique. La réduction du nombre d'exemplaires imprimés d'*Afrique Renouveau* et l'accroissement des ressources consacrées au numérique et au multilinguisme permettront d'atteindre un double objectif : continuer de proposer des exemplaires imprimés aux personnes qui n'ont pas accès à Internet et cibler efficacement celles qui utilisent les plateformes numériques.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre d'exemplaires imprimés d'*Afrique Renouveau* sera ramené de 40 000 à 20 000, davantage de personnes consulteront les comptes du magazine sur les médias sociaux et utiliseront son application mobile et le nombre de visiteurs sur son site Web augmentera de 20 %.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : nombre de visiteurs sur le site Web d'*Afrique Renouveau

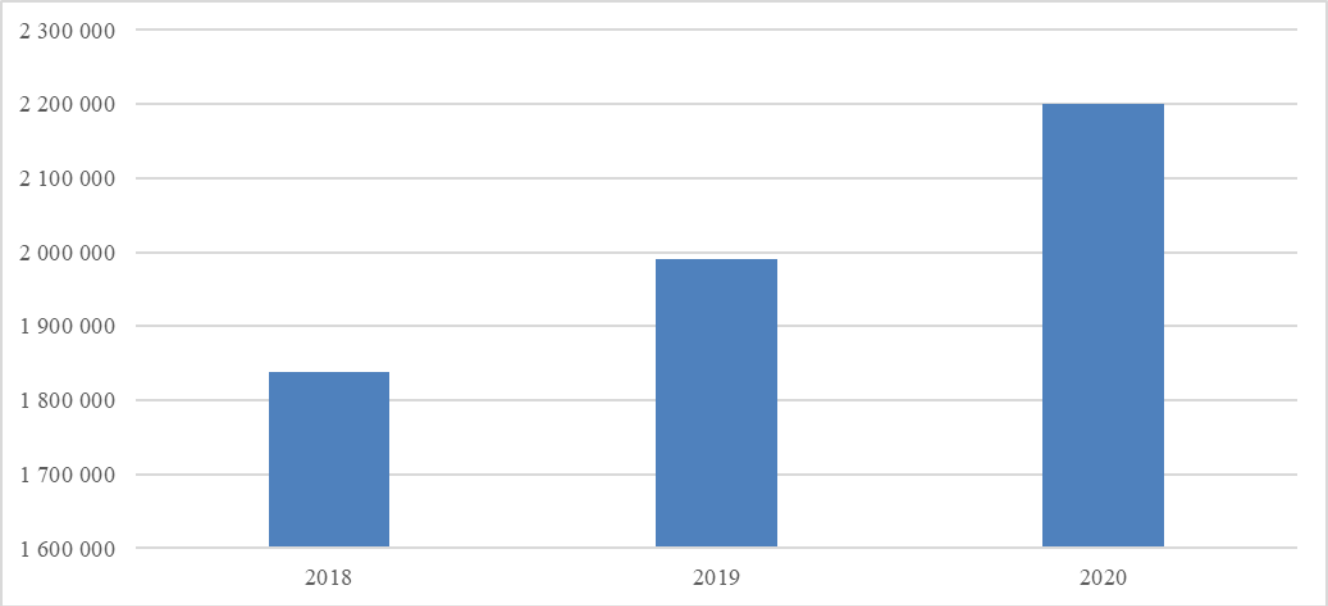

11.31 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution 57/7 de l'Assemblée générale, sur l'examen et l'évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le mandat qui leur a été confié au titre du sous-programme continuera de guider les entités chargées de l'exécution dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

11.32 On trouvera dans le tableau 11.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.3
Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

11.33 On trouvera dans la figure 11.II et le tableau 11.4 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 11.II
2020 en chiffres

Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 11.4
Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
	2019 (crédits ouverts)	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*
Ressources financières									
Programme de travail									
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	6 116,9	6 116,9	–	50,0	50,0	–	6 166,9	6 166,9	–

	Budget ordinaire			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
	2019 (crédits ouverts)	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*
2 Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	983,1	983,1	–	–	–	–	983,1	983,1	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 186,4	1 186,4	–	–	–	–	1 186,4	1 186,4	–
Total partiel (programme de travail)	**8 286,4**	**8 286,4**	**–**	**50,0**	**50,0**	**–**	**8 336,4**	**8 336,4**	**–**
Total	**8 286,4**	**8 286,4**	**–**	**50,0**	**50,0**	**–**	**8 336,4**	**8 336,4**	**–**
Postes									
Programme de travail									
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	31	31	–	–	–	–	31	31	–
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5	5	–	–	–	–	5	5	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	7	–	–	–	–	7	7	–
Total partiel (programme de travail)	**43**	**43**	**–**	**–**	**–**	**–**	**43**	**43**	**–**
Total	**43**	**43**	**–**	**–**	**–**	**–**	**43**	**43**	**–**

Budget ordinaire : vue d'ensemble

11.34 On trouvera dans les tableaux 11.5 et 11.6 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

11.35 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a notamment restreint la consommation de papier pour photocopieurs et l'impression de documents, ce qui lui a permis de réduire son empreinte carbone et, partant, celle de l'Organisation. Il poursuivra ses efforts en 2020, notamment en mettant en service une plateforme en ligne qui servira de centre de savoir à l'appui du partage actif des boîtes à outils, des pratiques exemplaires et des méthodes de suivi élaborées par les organisations internationales, les instituts de recherche, les organisations non

gouvernementales, les laboratoires d'idées et les États Membres, et au service de la coopération stratégique et du dialogue entre ces parties prenantes.

11.36 En 2018, le Bureau a atteint un taux de conformité de 100 % s'agissant de la soumission dans les délais de la documentation destinée aux organes délibérants et de 16 % pour ce qui est de l'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ.

Tableau 11.5
Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2020 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Composante										
Programme de travail	7 765,4	8 286,4	–	–	–	–	–	8 286,4	377,0	8 663,4
Total	**7 765,4**	**8 286,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 286,4**	**377,0**	**8 663,4**
Grandes catégories de dépenses										
Postes	6 784,0	6 901,3	–	–	–	–	–	6 901,3	345,0	7 246,3
Autres objets de dépense	981,4	1 385,1	–	–	–	–	–	1 385,1	32,0	1 417,1
Total	**7 765,4**	**8 286,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 286,4**	**377,0**	**8 663,4**

Tableau 11.6
Évolution des postes permanents, par catégorie

	2019 (effectif approuvé)	*Changements*			*2020 (effectif proposé)*	*Variation*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	1	–	–	–	1	–
D-1	2	–	–	–	2	–
P-5	6	–	–	–	6	–
P-4	10	–	–	–	10	–
P-3	12	–	–	–	12	–
P-2/1	1	–	–	–	1	–
Total partiel	**33**	**–**	**–**	**–**	**33**	**–**
Agents des services généraux						
1re classe	1	–	–	–	1	–
Autres classes	8	–	–	–	8	–
Total partiel	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**	**–**

	2019 (effectif approuvé)	Changements: Ajustements techniques	Changements: Nouveaux mandats et mandats élargis	Changements: Autres changements	2020 (effectif proposé)	Variation
Autres catégories de personnel						
Agents locaux	1	–	–	–	1	–
Total partiel	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**
Total	**43**	**–**	**–**	**–**	**43**	**–**

Abréviation : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Programme de travail

11.37 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 286 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 11.7 et la figure 11.III.

Tableau 11.7
Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements: Ajustements techniques	Changements: Nouveaux mandats et mandats élargis	Changements: Autres changements	Changements: Total	Changements: Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par sous-programme								
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 720,6	6 116,9	–	–	–	–	–	6 116,9
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	926,4	983,1	–	–	–	–	–	983,1
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 118,4	1 186,4	–	–	–	–	–	1 186,4
Total	**7 765,4**	**8 286,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 286,4**
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 784,1	6 901,3	–	–	–	–	–	6 901,3
Autres objets de dépense	981,3	1 385,1	–	–	–	–	–	1 385,1
Total	**7 765,4**	**8 286,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 286,4**
Postes, par sous-programme								
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		31	–	–	–	–	–	31

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		5	–	–	–	–	–	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		7	–	–	–	–	–	7
Total		**43**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**43**

Figure 11.III
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)

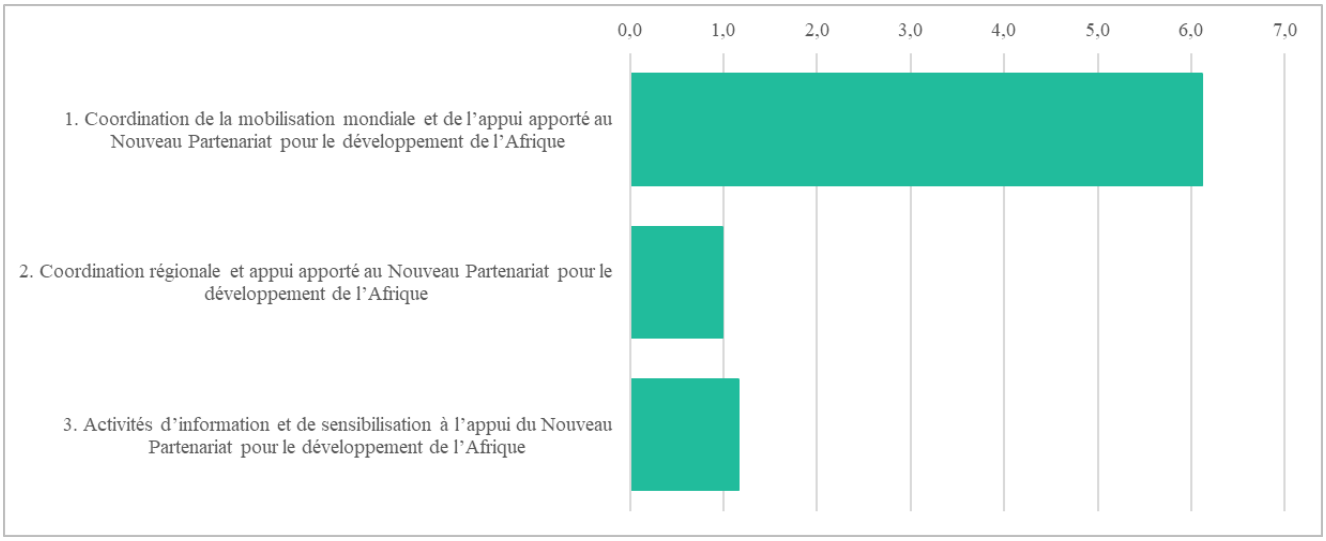

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.38 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 6 116 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 11.8 et la figure 11.IV.

Tableau 11.8
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 051,2	5 199,1	–	–	–	–	–	5 199,1
Autres objets de dépense	669,4	917,8	–	–	–	–	–	917,8
Total	**5 720,6**	**6 116,9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 116,9**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**31**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**31**

Figure 11.IV
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

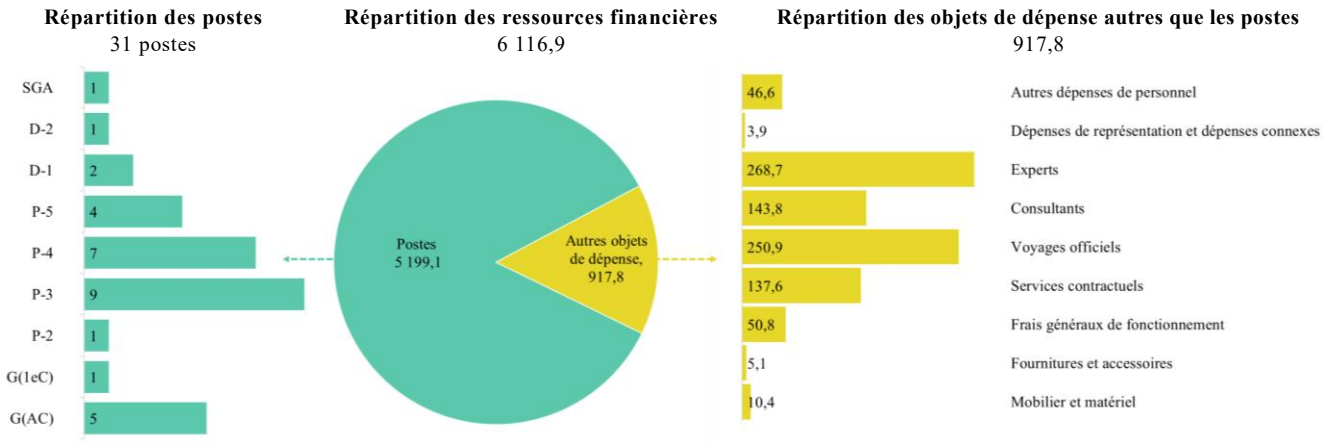

Abréviations : G(1ᵉC) = agent(e) des services généraux (1re classe), G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes), SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

11.39 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 50 000 dollars (voir tableau 11.4), qui viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer la participation d'un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé aux activités relevant du NEPAD et de l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment les réunions de groupes d'experts et les tables rondes.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.40 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 983 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 11.9 et la figure 11.V.

Tableau 11.9
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	785,4	752,6	–	–	–	–	–	752,6
Autres objets de dépense	141,0	230,5	–	–	–	–	–	230,5
Total	**926,4**	**983,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**983,1**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**

Figure 11.V
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

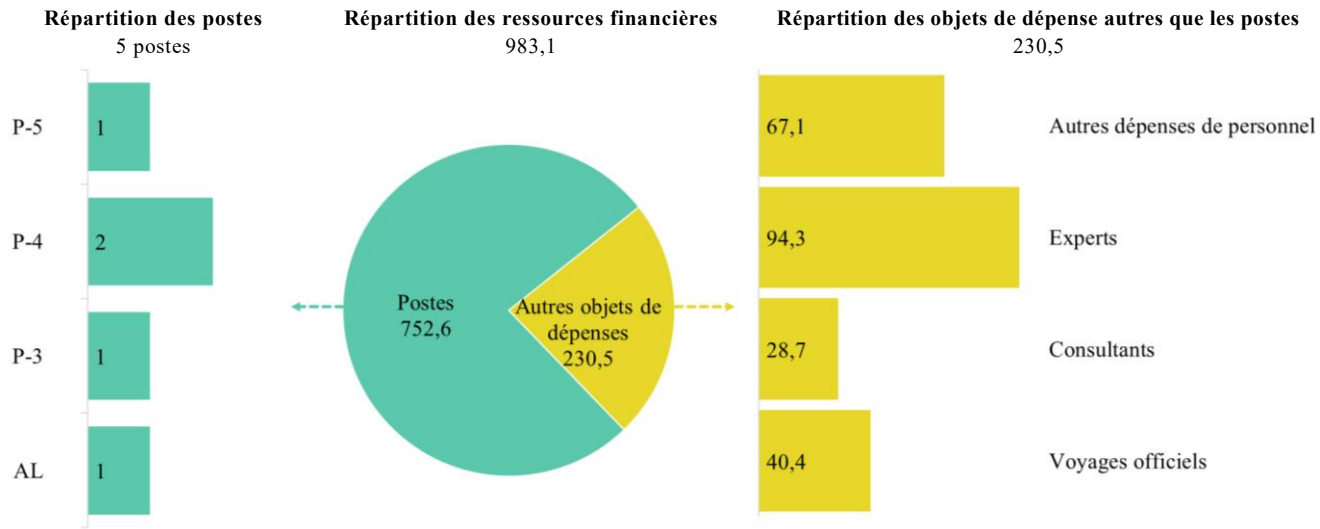

Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.41 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 186 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 11.10 et la figure 11.VI.

Tableau 11.10
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	947,5	949,6	–	–	–	–	–	949,6
Autres objets de dépense	170,9	236,8	–	–	–	–	–	236,8
Total	**1 118,4**	**1 186,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 186,4**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

Figure 11.VI
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

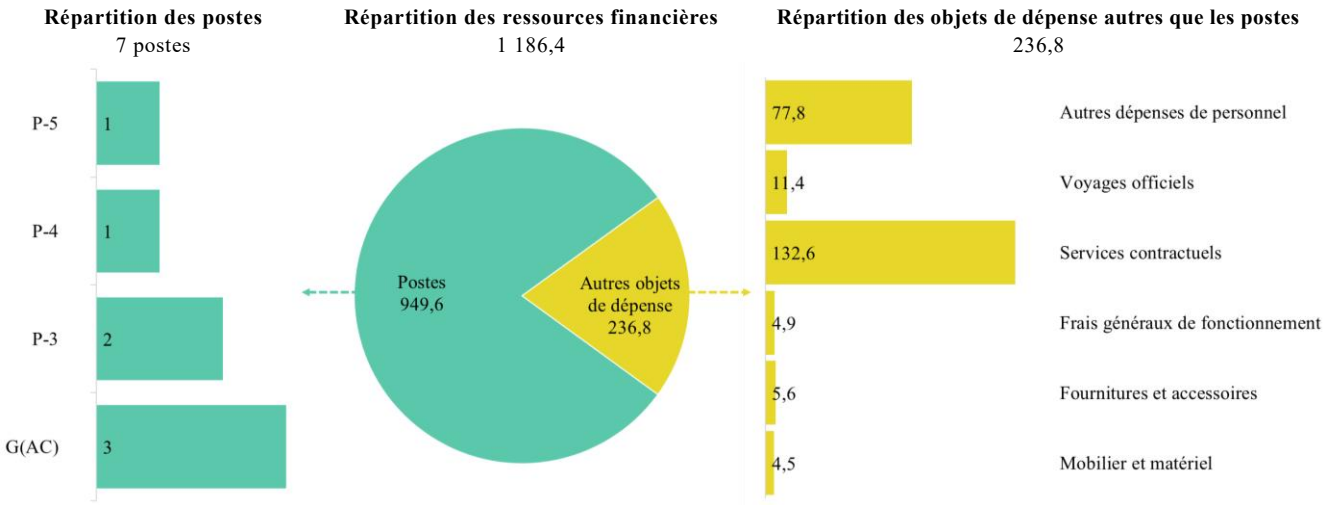

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2020

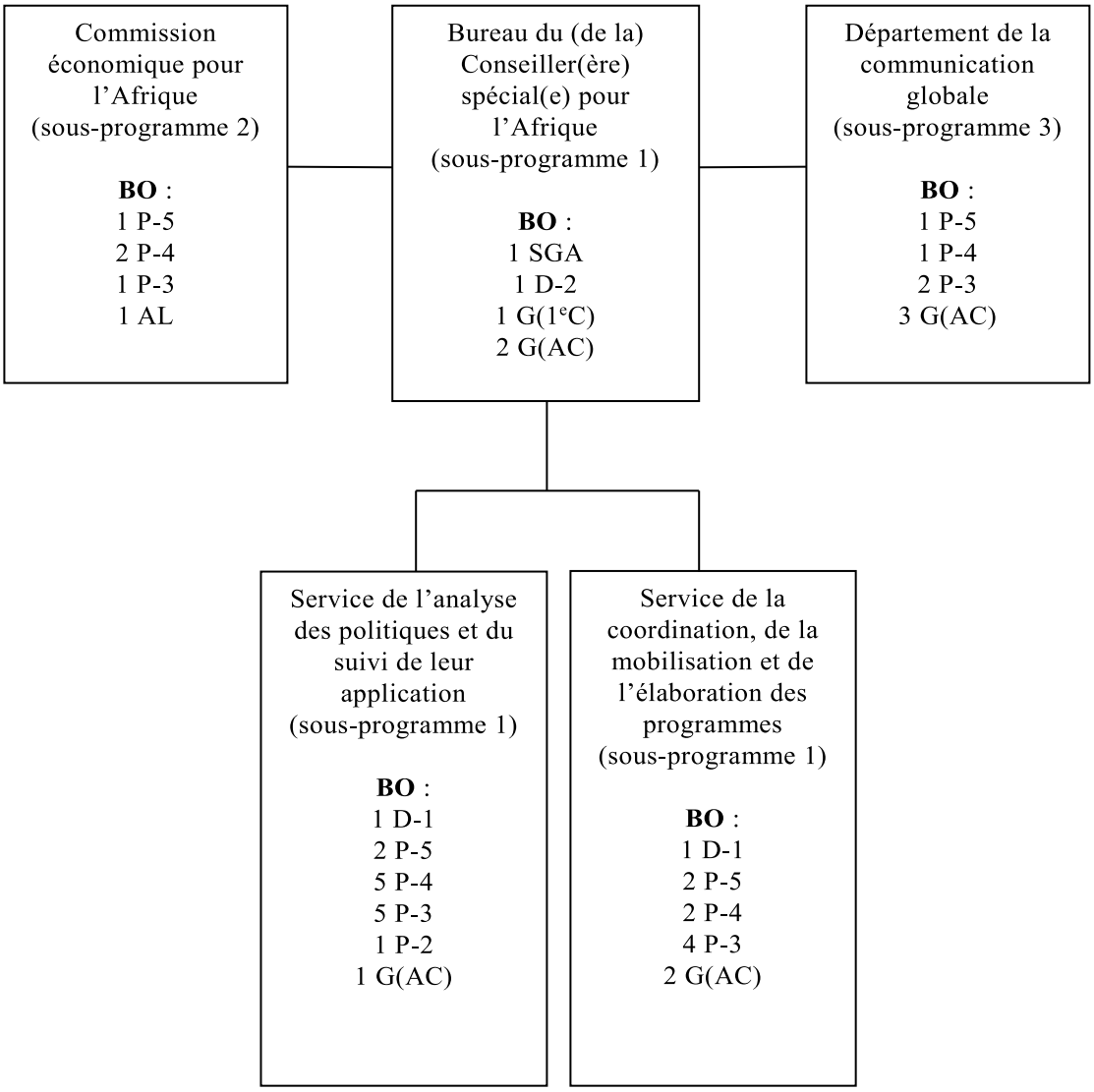

Abréviations : AL = agent(e) local(e), BO = budget ordinaire, G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe), G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes), SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).